

Un dispositif national adapté et évolutif face à la Grippe A

LES CHIFFRES

- **960** : c'est le nombre de cas confirmés et probables en France (au 27 juillet 2009).
- **94 millions** : c'est le nombre de doses de vaccins commandées par le Gouvernement.
- **1 milliard** : c'est le nombre de masques anti-projections dont la France dispose pour les malades.

L'ESSENTIEL

- Trois mois après la première alerte donnée par l'Organisation Mondiale de la Santé, le seuil des 140 000 cas a été franchi au niveau mondial. **En France, l'Institut de veille sanitaire (InVS) dénombre, au 27 juillet 2009, 960 cas.** A ce stade, dans notre pays, **aucun décès n'a été recensé.**
- L'apparition de **foyers de cas groupés sans lien avec un voyage à l'étranger indique un début de circulation active du virus** au sein de la population française.
- Face à cette **évolution**, Roselyne BACHELOT-NARQUIN a décidé **d'adapter la prise en charge des patients** : depuis le 23 juillet, **les patients présentant des symptômes de la grippe sont invités à contacter de façon prioritaire leur médecin traitant.** Parallèlement, le Gouvernement a **pris les mesures nécessaires pour être en capacité d'offrir** aux Français qui le souhaitent **la possibilité de se faire vacciner contre le virus A/H1N1.**
- Face à la grippe A/H1N1, **tous les services de l'Etat sont mobilisés et la coordination interministérielle a été renforcée.**
- Durant l'été, le Gouvernement va continuer à préparer notre pays à l'arrivée d'une épidémie de grande ampleur avec un objectif clair : **limiter son impact sanitaire et social.**

QUELLE EST LA SITUATION ?

- Trois mois après la première alerte donnée par l'OMS, **le seuil des 140 000 cas a été franchi au niveau mondial.** Si la grippe A/H1N1 touche fortement l'hémisphère sud qui est en plein hiver austral (13 000 cas en Australie, 11 000 cas au Chili), **l'Europe n'est pas épargnée.** C'est au Royaume-Uni, que l'on compte le grand nombre de cas (100 000 cas confirmés, en augmentation rapide).
- **En France, l'Institut de veille sanitaire (InVS) dénombre 960 cas.** Quatre personnes ont été admises en service de réanimation du fait de leur état qui depuis, s'est amélioré. **A ce stade, dans notre pays, aucun décès n'a été recensé.**

POURQUOI FAIRE ÉVOLUER LA PRISE EN CHARGE DES PATIENTS ?

- Récemment, l'apparition de foyers de cas groupés **sans lien avec un voyage à l'étranger indique que le virus commence à circuler au sein de la population française.** C'est pourquoi le Gouvernement a décidé **d'adapter le dispositif de prise en charge** des patients pour qu'il soit **en phase avec l'évolution épidémiologique.**
- **Au début de l'épidémie** avec l'apparition de quelques cas, **nous avons un objectif clair : ralentir au maximum la pénétration du virus sur le territoire, mais aussi mieux le connaître et évaluer sa virulence.** C'est pourquoi l'hospitalisation était automatique. Dans un second temps, la plus grande diffusion du virus et sa faible virulence nous ont conduit à augmenter le nombre d'hôpitaux en mesure d'accueillir les malades.
- A présent que les cas se font plus nombreux, que nous savons que ce virus commence à circuler et que sa virulence est à ce stade modérée, nous adaptons notre dispositif de prise **en l'élargissant à la médecine ambulatoire.**

EN QUOI CONSISTE LE NOUVEAU DISPOSITIF ?

- Depuis le 23 juillet, les patients qui présentent des symptômes de la grippe doivent, en priorité, **se tourner vers leur médecin traitant.** Toutefois, **le recours au SAMU et au centre 15 reste activé.** Il permettra de **prendre en charge les cas graves**, et dans tous les cas, **les enfants de moins de 1 an qui doivent faire l'objet d'un traitement et d'une surveillance particulière en milieu hospitalier.**
- Ce nouveau dispositif repose sur **deux éléments essentiels** :
 1. **Des stocks de produits de santé disponibles sur l'ensemble du territoire pour être accessibles aux professionnels et aux patients.** Sur prescription médicale, les pharmacies distribuent ainsi gratuitement des masques anti-projections. Cependant, la prescription d'anti-viraux, remboursés par la sécurité sociale, ne devra pas être systématique.
 2. **Une large information des professionnels de santé et du grand public.** Pour les professionnels, un courrier d'information a été envoyé à plus de 80 000 praticiens de ville ; le grand public peut appeler le **0 825 302 302 (0,15 €/min)** ou consulter le site **www.pandemie-grippale.gouv.fr** pour obtenir toutes les informations utiles.

LES MÉDECINS SONT-ILS SUFFISAMMENT FORMÉS ?

- **Notre pays se prépare à la pandémie grippale depuis plusieurs années.** Les professionnels de santé ont donc été informés et formés. A titre d'exemple, en 2006, 300 000 kits de formation, d'information et de communication et fiches ont été diffusés. Les médecins libéraux ont également participé à des sessions de formation, organisées en 2006 et en 2007 dans toutes les régions.
- Début juillet, Roselyne BACHELOT-NARQUIN a organisé des réunions avec le conseil de l'Ordre, les unions régionales de médecins libéraux (URML) et les syndicats pour préparer l'évolution du dispositif et l'intégration du secteur ambulatoire. **Le dispositif a donc été construit et validé en concertation avec les professionnels de santé.**
- **Un site Internet dédié aux professionnels de santé (www.grippe.sante.gouv.fr) est également ouvert depuis le 23 juillet.** Ce site permet d'informer en temps réel les praticiens de l'évolution des recommandations de prise en charge des patients. Il met aussi à leur disposition une série de fiches « mémo » pour la pratique quotidienne.

LES SERVICES DE L'ÉTAT SONT-ILS MOBILISÉS ?

- Pour que ce dispositif soit parfaitement opérationnel, **les services de l'Etat sont totalement mobilisés.** Sous l'égide du Ministère de l'Intérieur, **la coordination interministérielle a d'ailleurs été renforcée :**
 - Les réunions du centre interministériel de crise, placé sous l'autorité du Ministre de l'Intérieur, se tiennent désormais toutes les semaines ;
 - Sur l'ensemble du territoire, les préfets ont reçu des instructions pour **réussir la prise en charge des malades par les médecins libéraux et faire en sorte que la continuité des services de l'Etat et des collectivités territoriales soit pleinement assurée.** Une **attention particulière** est portée aux activités des services de l'Etat qui accueillent des **publics nombreux comme ceux relevant de l'éducation nationale.**

QU'EN EST-IL DES VACCINS ?

- Le Gouvernement a pris les mesures nécessaires pour que **tous les Français qui le souhaitent puissent être vaccinés contre la grippe A/H1N1.** Trois contrats ont été signés avec les laboratoires GSK, Sanofi-Pasteur et Novartis. Au total, l'Etat a d'ores et déjà commandé **94 millions de doses** de vaccin, qui seront disponibles au plus tôt à l'automne.

Y A-T-IL DES RAISONS DE S'INQUIÉTER ?

- Aujourd'hui, l'OMS considère que le virus de la grippe A/H1N1 est de **virulence modérée, mais très contagieux.** Les Anglais estiment que 30% de leur population pourrait être atteinte. Il faut donc se préparer à une épidémie, dont **la gravité serait moins individuelle que collective. Individuellement, en règle générale, ce ne serait pas beaucoup plus grave qu'une grippe saisonnière, mais c'est le nombre de malades qui serait un problème de santé publique.**
- Comme l'a indiqué Brice HORTEFEUX, **« il n'y a pas de raison de s'inquiéter mais il y a des raisons de se préparer ».** Et c'est ce que fait le Gouvernement.
- Parce que notre pays redoutait l'arrivée d'une pandémie grippale, **la France a réalisé depuis plusieurs années un effort considérable** pour planifier l'organisation des soins, assurer la formation des professionnels de santé et organiser le maintien de l'activité en cas de pandémie.
- Le résultat de cette préparation, c'est **le plan de prévention et de lutte contre la pandémie grippale** qui prévoit pour chaque étape des mesures concrètes pour combattre l'épidémie et assurer la continuité de l'activité nationale. **Grâce à ce plan, et selon l'OMS, la France est l'un des pays les mieux préparés au monde.**
- Depuis le début de cette épidémie, **le Gouvernement a adapté en permanence et de façon pragmatique son action à la situation, tout en préparant l'étape suivante.** Si nous observions une poursuite de l'évolution de l'épidémie dans le courant du mois d'août, **le passage en phase 6 du plan gouvernemental pourrait être envisagé.**

Luc CHATEL

Retrouvez l'ensemble des Clés actu sur le site : www.porte-parole.gouv.fr